

Comment la police française m'a arrêtée et retenue à Calais : révélations d'une journaliste canadienne

écrit par Denis | 15 mars 2018



Nous avons évoqué récemment les mésaventures de 3 militants identitaires et journalistes refoulés à l'entrée en Grande Bretagne et mis en garde à vue à Calais.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/03/13/islamophobes-interdits-dentree-en-angleterre-arretes-puis-expulses-la-charia-regne-a-londres/>

Lauren Southern a accordé une remarquable interview à Tommy Robinson...

Edifiant quant à la liberté d'expression qui règne en Europe, en France comme en Grande Bretagne. Les djihadistes et prédicateurs musulmans entrent et sortent de nos pays, voyagent librement, mais on surveille et interroge les militants islamophobes et on leur interdit de franchir les frontières. Pour cela police anglaise et française main dans la main. La chasse aux patriotes est ouverte partout en Europe. May et Macron main dans la main....

Il faut écouter (ou lire, merci à Denis pour la passionnante traduction sous la video) l'entretien entre la journaliste canadienne Lauren Southern et Tommy Robinson venu spécialement l'interviewer suite à cet épisode hallucinant. Ses révélations font froid sans le dos. La dictature à l'échelle de toute l'Europe en marche...

Il est clair que l'islam a un statut privilégié et les anti-islam sont devenus la cible à abattre, suspectés, voire accusés d'être des « terroristes d'extrême droite ».

Christine Tasin

Lauren Southern brise le silence quant à sa détention en application de la loi sur le terrorisme.

[Lauren Southern](#) :

Voilà, je suis bloquée à Calais alors que je devrais être à Londres. On devrait y prendre le thé mais le Royaume Uni ne l'a pas entendu de cette oreille.

Officiellement, je suis persona non grata pour raison de « terrorisme ».

[Tommy Robinson](#) :

Expliquez nous ce qui c'est passé.

LS :

Je pensais n'avoir pas de soucis pour passer la frontière à Calais mais, à l'instar de Brittany Pettibone et Martin Sellner, j'ai été arrêtée. On m'a emmenée pour interrogatoire.

Dans un premier temps, j'ai pensé que ce devrait être une

sorte d'interrogatoire normal, comme ce qui s'est passé pour [Martin Sellner](#) et [Brittany Pettibone](#) deux jours auparavant.

Ils m'ont demandé les raisons de ma venue, mes opinions politiques.

Mais, une fois que la police des frontières régulière a eu fini de m'interroger, j'ai été emmenée dans un centre de détention.

Quelqu'un a frappé à la porte. C'était la police du Kent qui m'a passé cette plaquette [NdT : titre « Plaquette pour l'information du public »] et c'est à partir de ce moment là que cela a pris une mauvaise tournure.

[Cette plaquette] référence sept sortes de terrorisme.

Ils m'ont dit « *vous devez lire cette plaquette* ».

Vous êtes interrogée en application de la loi antiterrorisme.

TR :

« Loi antiterrorisme ». Et vous précisez que vous n'aviez pas le droit de garder le silence.

LS :

[Elle hoche la tête en guise d'assentiment].

TR :

N'importe qui au Royaume Uni sait qu'il a le droit de garder le silence, et c'est ce qui vous est signifié si vous êtes arrêté. Mais, à vous, on vous a dit que vous n'aviez pas le droit de garder le silence.

LS :

Oui, absolument. Je n'avais, en réalité, plus aucun droit. Tout cela, pour empêcher un hypothétique acte de terrorisme.

Ils ont le droit d'arrêter une personne s'ils la soupçonnent de commettre un acte terroriste ou si vous êtes complice. Dans ce cas, vous perdez tous vos droits. La police a donc les moyens de contrôler que vous n'avez pas l'intention d'attaquer le Royaume Uni.

J'ai immédiatement fait preuve de résistance en demandant une représentation juridique et de pouvoir passer un coup de téléphone.

Bien entendu, j'ai répondu à toutes leurs questions. Mais j'ai refusé de leur donner accès à mon téléphone portable. Cela a été l'unique refus de coopération de ma part.

TR :

[Intervention incompréhensible]

LS :

Durant la première heure, non. Ils devaient m'interroger. Après la première heure, je pouvais demander l'assistance d'un avocat. Mais ils ont toujours le droit de refuser cette assistance si ils pensent que cela peut fausser l'enquête.

Ils pouvaient donc monter n'importe quoi de toute pièce. Mais là, on l'occurrence, ils ont appelé un avocat après ma première heure d'interrogatoire.

Ils ont aussi appelé mon père.

On m'a posé des questions bizarres durant cette première heure. J'étais assise dans une minuscule pièce surchauffée tout en subissant cet interrogatoire comme si j'étais une terroriste [LS se met à rire tellement cela lui paraît incongru].

TR :

Qu'est-ce qui vous était demandé ?

LS :

Des questions à propos du discours que j'ai tenu en Belgique devant une assemblée de Nationalistes Flamands. Ils m'ont demandé ensuite de parler de mes opinions politiques, puis, ils m'ont questionnée sur mes opinions religieuses. Suis-je une extrémiste chrétienne ? Comment je vis ma foi ma chrétienne ?

Après ces questions, cela a vraiment tourné à l'étrange.

Question : que pensez-vous de quelqu'un qui foncerait avec un véhicule sur une foule particulièrement si ce sont des musulmans ?

Ils ont tout particulièrement focalisé les musulmans.

Littéralement, j'ai commencé par en rire.

Comment ?

Excusez moi si je rigole, mais, à l'évidence, c'est une atrocité. C'est complètement monstrueux d'aller percuter des gens avec une voiture. Vous pouvez vérifier dans mes comptes de media sociaux, pas une seule fois je n'ai approuvé ça.

Je leur ai même dit « *Vous me demandez si je suis chrétienne, si je veux précipiter des voitures sur des gens ? Ce que je pense de ça ? C'est du n'importe quoi !*

Ils se sont penchés sur moi : « *Vous savez, on a beaucoup de problèmes avec les terroristes de l'extrême droite aussi. Nous devons enquêter sur tout. Comment vous situez-vous par rapport*

au terrorisme de l'extrême droite ? ».

[Lauren n'en revient pas de la question et lève les bras au ciel]

Donc, nous y voilà ! [NdT : on comprend que LS est soupçonnée d'être une terroriste d'extrême droite d'où son ébahissement].

TR :

Selon vous, pensez-vous [qu'ils posent le même genre de questions aux musulmans] qui essayent d'entrer ? Les font-ils venir dans une pièce [pour interrogatoire] ? [Suite inintelligible ...]

LS :

Je pense que cela ferait scandale. Probablement qu'il y aurait des actions entreprises si c'était une personnalité musulmane connue, qui serait refoulée au motif « *qu'elle serait raciste* ». Ça n'arrivera jamais et on le sait tous.

TR :

Le concept de racisme à fait irruption. Vous pouvez nous en dire plus ?

LS :

Après environ 3 heures d'interrogatoire par la police sous couvert de cette loi sur le Terrorisme, et après une petite pause que je n'ai cessé de réclamer, ainsi que de pouvoir parler à un avocat, tout le monde doit savoir : c'est, de fait, une extraordinaire leçon. J'ai vu des quantités de films sur les interrogatoires. J'ai appris [le protocole mis en place lors d'interrogatoires] par ces films et les émissions télévisées. Et, ça marche parfaitement [NdT : on pourrait dire « du tonnerre de dieu » ...]. Il fallait qu'ils me privent de mes droits parce que je leur ai dit que je ne les laisserais pas fouiller dans mon téléphone portable. «*Je n'ai pas à vous*

donner le code, pour cela, il faut un mandat». Ils n'ont jamais pu accéder à mon portable en dépit de menaces du style « si vous ne nous donnez pas le code, on va le confisquer pendant 7 jours et le pirater, prendre toutes les données. Dans tous les cas, on va vous coffrer, vous faire une prise de sang [NdT : ADN]». Tout ça, c'est du baratin pour vous impressionner.

TR:

Aviez-vous peur ?

LS :

C'est une expérience déroutante. On ne sait pas de quoi on vous accuse. Je cogitais : « qu'ai-je fait ? Je suis sûre de n'avoir pas commis ni de n'avoir jamais eu l'intention de commettre d'acte terroriste de toute ma vie. ». Vous pensez aux blagues que vous avez pu faire en ligne en priant qu'ils ne les prennent pas au premier degré.

Vous n'avez aucun droit.

Ce qui m'inquiétait le plus, c'est qu'ils ont appelé mon père au téléphone. J'ai pensé être la pire fille de la Terre. Il devait être 4 ou 5 heures du matin [NdT : six heures de décalage, donc 23h ou minuit à Toronto]. Et ils appellent mon père pour lui dire que je suis en détention, ici, à Calais. Que va-t-il en penser ?

TR :

Qu'ont-ils dit à votre père ?

LS :

Mon père a enregistré l'appel.

Le père de LS au téléphone.

Policier : « Comment allez-vous. ? C'est la police Britannique qui vous appelle de Calais, en France. On veut vous faire savoir que votre fille a été arrêtée en application de la loi antiterroriste. Tout va bien pour le moment. Elle veut que vous sachiez où elle est. ».

Le père : « Pour acte de terrorisme ? »

Le policier : « Oui. On lui pose quelques questions. Dit comme cela, cette affaire paraît plus sérieuse que cela ne l'est en réalité. Lorsqu'il est question de terrorisme ou assimilé, nous avons la possibilité ici, d'arrêter n'importe qui répondant à certains critères. On peut les arrêter et les interroger. Passer la première heure, nous devons les mettre en détention et leur accorder [ce à quoi ils ont légalement droit].

TR :

Donc, le policier reconnaît vous maintenir en détention en vertu de la loi antiterroriste. Pouvez-vous nous dire qu'elle a été la réaction de votre père ?

LS :

C'est pour cela que je n'arrête pas de dire que je suis la pire fille qu'un père n'ai jamais eu en ce monde.

TR :

Mais, vous n'avez rien commis d'illégal ! Votre père reçoit un appel pour le prévenir que sa fille de 22 ans est détenue en GB en vertu de la loi antiterroriste. Mais le policier admet qu'il n'a rien à vous reprocher quant à cette loi, vous n'êtes

pas une terroriste. Donc, il reconnaît que c'est un abus de pouvoir total.

LS :

Oui ...

TR :

Et sans avocat. Je suis choqué par le pouvoir qu'ils ont et ce qu'ils peuvent en faire.

LS :

Oui, cependant, les policiers étaient charmants. À l'évidence, les ordres venaient d'en haut. Ils avaient comme consigne de m'arrêter à la frontière.

TR :

Ils vous attendaient ? Ou était-ce simplement votre passeport qui a tout déclenché ?

LS :

Selon moi, voilà ce qui c'est passé :

Je peux me tromper, mais j'ai pu parler aux représentants légaux. Je ne détaillerai pas trop mais ils ne m'attendaient pas. Ils ont scanné mon passeport et ça été le facteur déclenchant. J'ai été recontrôlée. [L'agent des passeports] est sorti. Je suppose qu'il a eu une conversation avec ses collègues ou il a téléphoné. C'est alors que j'ai été emmenée en détention. Je ne relevais pas de la loi antiterroriste quand ils m'ont mise dans cette pièce. La police des frontières a mené son enquête. J'ai été brutalement sortie de la pièce et ils m'ont dit que l'enquête était finie et ils m'ont montré ce papier [NdT : l'entête est du ministère de l'intérieur] qui me signifiait que je ne pouvais pas entrer en GB.

Donc, pour l'avocat avec lequel j'ai parlé et que je remercie, il fallait que je sois détenue jusqu'à la dernière minute légale alors qu'ils cherchaient un motif pour m'empêcher d'entrer en GB. C'est une hypothèse de ma part, mais, arrêter l'interrogatoire aussi brutalement, le temps légal imparti pour une détention étant atteint, fournit peut-être un prétexte à la police pour interdire l'entrée en GB.

TR :

Alors que vous avez été arrêtée en vertu de cette loi. C'est un abus de pouvoir manifeste. Incroyable. Votre père a été réveillé par le téléphone. On lui signifie que sa fille est détenue en vertu de la loi antiterroriste. N'importe qui à de quoi être effrayé. J'aurais eu peur si je m'étais retrouvé arrêté selon cette loi antiterroriste. Pour rien.

Je lis le papier :

« Vous avez demandé a entrer au le Royaume Uni pour une durée de cinq jours. Cependant, le 24 février 2018 vous êtes déjà entrée au Royaume Uni. Vous vous êtes rendue complice d'une distribution de matériel raciste à Luton. Nous pensons que vous représentez une menace concernant les fondamentaux sociétaux du Royaume Uni et sa politique publique. ».

Et oui, la politique publique du Royaume Uni se résume au fait qu'on ne peut pas parler de l'islam ...

Que faisiez-vous le 24 février 2018 à Luton ?

LS :

Bon, hors de question de qualifier que ce que je distribuais était des prospectus racistes à Luton. C'est de la folie. Je ne sais pas ce qui leur fait penser cela. La réalité, c'est, qu'après la lecture d'un article paru dans le [Vice](#) dans lequel on pouvait lire que Jésus Christ pourrait très bien avoir été gay, on a eu l'idée de lancer une étude sociologique et voir

la réaction des gens si on proclamait que d'autres dieux pouvaient être gays. [On a distribué des prospectus] en se faisant passer pour un groupe gauchiste appréciant Allah et en disant qu'il était bienveillant envers les gays et les personnes trans-genre. Ce genre message gauchiste classique. Bien entendu, l'expérience consistait à savoir qu'elles allaient être les réactions.

À l'évidence, si on fait ce genre d'expérience sur un Jésus Christ possiblement gay, rien ne se passe. Qu'en est-il quand il s'agit d'Allah qui pourrait être gay ? Je suppose qu'on a la réponse !

TR:

Et vous tombez sous le coup de la loi antiterroriste !

LS :

[Elle en rit].

TR :

Que s'est-il passé lors de l'expérience [à Luton] ?

LS :

La police est intervenue. Probablement parce qu'ils ont été appelés. Les gens se sont montrés extrêmement offensés au point d'entraver notre liberté de parole. Et la police était d'accord avec eux. La police est allée dans leur sens en disant que c'était du pur blasphème. « *C'est contre la loi de distribuer ces prospectus parce qu'ils étaient offensants* ». C'était la raison et ils ont confisqué nos papiers et les prospectus en nous interdisant de revenir les distribuer. Je n'ai pas été poursuivie. Ils ne m'ont pas arrêtée. Je les ai respectés [pour cela]. «*Vous ne devez pas revenir parce que ce genre de propos est interdit*». J'ai accepté complètement. M'arrêter pour racisme et m'interdire l'entrée dans le pays n'a strictement aucun sens.

TR

Vous avez été arrêtée en vertu de la loi antiterroriste pour avoir commis un acte de blasphème au Royaume Uni ?

LS :

Absolument. J'ignore dans quel siècle on vit. Big Ben est toujours en construction. Pour être honnête, le temps a dû s'arrêter et on a plutôt l'impression de régresser.

TR:

Je pense pouvoir dire que le peuple britannique dans son ensemble est scandalisé. Même ceux qui ne sont pas de votre bord politique [sont scandalisés]. Je le lis dans les commentaires et sur Tweeter. C'est absolument scandaleux d'avoir été assimilée à une terroriste.

Les raisons qu'ils invoquent les trahissent à leur insu.

[Nom incompréhensible] est un religieux musulman. Il est interdit de prédication au Pakistan tellement il est radicalisé. Tout récemment, il a fait des conférences dans les mosquées du Royaume Uni. Il a été enregistré faisant l'apologie du meurtre et l'incitation au meurtre. C'est un extrémiste radical. Et il est le bienvenu dans ce pays.

Qu'est-ce qui est différent ? On a des religieux musulmans qui entrent en faisant l'apologie de la haine alors que vous vous êtes arrêtée en vertu de la loi antiterroriste pour simplement avoir menée une étude sociologique ?

Que cela vous fait-il penser des Britanniques ?

LS :

On peut lire ces articles à propos de ces 500 djihadistes qui ont pu entrer [dans le pays]. Les extrémistes brandissent des pancartes sur lesquelles on peut lire que ceux qui ne croient pas en l'islam seront frappés.

Mais après avoir lu des articles se félicitant que j'ai été refoulée et qui écrivent « *heureusement que nous avons renforcé nos frontières de manière satisfaisante* », je suis choquée.

On se demande qu'elles sont les priorités du Royaume Uni ? Je n'ai pas de casier judiciaire. Je parle la langue et j'adore la culture [anglaise]. J'aime les Britanniques. Je voulais juste rester le temps prévu et retourner à Toronto.

Les media gauchistes jubilent parce que je suis bannie du pays. Ils passent sous silence le fait que les djihadistes entrent sans problème et que la police des frontières les laisse passer alors que moi je me retrouve détenue en vertu de la loi antiterroriste.

J'en ris, mais c'est un peu humiliant qu'on appelle mon père pour lui dire que sa fille est détenue en tant que terroriste.

TR:

Le monde entier présume maintenant que vous êtes une terroriste ?

LS :

En effet. Certains partis politiques canadiens découvrent que LS est, pour les anglais, coupable de terrorisme en ignorant bien entendu que je suis coupable de rien du tout. C'est une forme de calomnie. Cette loi antiterroriste a été votée pour contrer le terrorisme réel mais ils l'utilisent aussi contre

nous.

TR :

Les djihadistes entrent dans le pays sans problème. J'ignorais l'existence de cette loi alors que je suis moi-même britannique. Que pouvez-vous faire ?

LS :

Ils ont admis que je n'étais pas une terroriste. Tout ceci me paraît très louche. Ce n'est pas du hasard. Il y a eu des ordres, je ne vais sûrement pas en rester là et me poser en victime. J'en ai assez de voir que les droitistes sont perpétuellement attaqués. Il est temps que l'on réplique. Britney Pettibone, Martin Eleanor et moi-même cherchons un avocat pour nous défendre et être de nouveau à Londres pour déguster un thé.

TR

Avez-vous une idée du coût que cela représente ?

LS :

Des avocats nous ont contactés en promettant des tarifs réduits. Mais vous avez raison, ce sera onéreux.

TR :

En tant que Britannique, je vous dis que devez intenter quelque chose. [Ce qui vous est arrivé], est le début d'une

action destinée à empêcher les personnes ayant des opinions politiques qui déplaisent, d'entrer dans le pays. Ils ont bloqué trois personnes dont deux journalistes. C'est sans précédent.

Ceux qui visionnent cette vidéo vont être en colère et vont vouloir vous aider dans votre action en justice [LS donne des adresses pour les dons].

La leçon à retenir c'est que ce gouvernement est en train d'introduire le délit de blasphème.

Dans l'immédiat, vous avez les résultats de votre étude sociologique ...

Incroyable.

Traduit de l'anglais par Denis.